

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

DEPUIS LA FIN DU CONCILE DE TRENTE EN 1563, JUSQU'À LA CONDAMNATION
DE BAÏUS EN 1567.

En exécution du dernier décret porté par les Pères de Trente avant de se séparer, les légats de ce concile demandèrent au souverain pontife la confirmation de toutes les décisions et de toutes les ordonnances qu'on y avoit dressées depuis sa première ouverture sous Paul III, jusqu'à sa conclusion sous Pie IV. Dès le 26 de janvier 1564, la bulle en fut publiée dans un consistoire, en présence de tout le sacré collège¹. Voici en substance ce qu'elle contient : « Béni soit le Père des miséricordes, s'écrie d'abord le pontife dans les transports d'une sainte allégresse, béni soit le Dieu de toute consolation, qui a daigné jeter les yeux sur son Eglise battue par tant d'orages, et appliquer enfin à ses maux qui empiraient de jour en jour, le remède dont elle avoit besoin, et qu'elle attendoit depuis long-temps ! » Il parcourt ensuite les opérations du concile sous les papes Paul III et Jules III, puis ses interruptions, ainsi que les contradictions, les contre-temps, les embarras et les obstacles de toute espèce qui l'avoient tenu quinze ans en langueur. Parvenu à son propre pontificat, il prend à témoin les Pères, et particulièrement ses légats, de la pleine liberté qu'il avoit laissée au concile de juger, selon ses propres sentiments, dans les choses mêmes qu'on a coutume de réserver au siège apostolique.

¹ Labh. Conc. t. XIV, p. 939 et seq.